



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Première Commission

2^e séance

Jeudi 14 septembre 2000, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. U Mya Than (Myanmar)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : D'emblée, j'adresse une chaleureuse bienvenue à toutes les délégations qui participent aux débats de la Première Commission, à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je saisis cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude à tous les États Membres pour le privilège et l'honneur qu'ils ont conférés à mon pays et à moi-même en m'élisant Président de cet important organe de l'Assemblée générale. Je suis honoré et je suis profondément reconnaissant à tous les membres de la confiance qu'ils ont placée en moi.

En outre, je souhaite exprimer, au nom de tous les membres de la Commission et en mon nom propre, notre vive gratitude à l'Ambassadeur Raimundo González, du Chili, pour la compétence et l'efficacité dont il a fait preuve en dirigeant les délibérations de la Première Commission à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Au moment où je prends mes fonctions en tant que Président de cet organe, c'est une très grande satisfaction pour moi que de savoir que je peux compter sur la coopération de l'ensemble des membres de la Commission, ainsi que sur l'expérience précieuse et les grandes connaissances du Secrétaire général adjoint pour les affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, M. Jin Yong-jian, du Secrétaire

général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, et du Secrétaire de la Première Commission, M. Lin Kuo-Chung, ainsi que de ses collègues du Secrétariat. Je suis sûr que la Commission tirera profit de leur expérience. Nous espérons pouvoir compter sur leur appui lors de l'examen des questions nombreuses et complexes que nous avons à traiter.

Au cours de cette séance d'organisation, la Commission procédera à l'élection des membres du Bureau de la Commission, à savoir les Vice-Présidents et le Rapporteur, et à l'adoption du programme de travail et du calendrier des travaux de la Commission pour la présente session. Je voudrais à présent aborder le premier point, à savoir l'élection des membres du Bureau de la Première Commission.

À cet égard, j'informe la Commission que seules deux candidatures aux trois postes de vice-président ont été proposées jusqu'à présent : M. Alberto Guani, de l'Uruguay, du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et Mme Petra Schneebauer, de l'Autriche, du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Nous n'avons toujours pas de candidat pour un poste de vice-président, du Groupe des États d'Afrique, et pour le poste de Rapporteur, du Groupe des États d'Europe orientale.

En l'absence d'objection, je considérerai que conformément à l'article 103 du Règlement intérieur et à la pratique en vigueur, la Commission souhaite ne pas procéder à un scrutin secret et déclare M. Alberto Guani, de l'Uruguay, et Mme Petra Schneebauer, de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

l'Autriche, Vice-Présidents de la Première Commission par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : J'adresse mes chaleureuses félicitations à M. Guani et à Mme Schneebauer pour leur élection aux postes de vice-président de la Première Commission. Je suis convaincu que leur grande expérience des questions du désarmement sera d'une grande utilité aux travaux de la Commission.

J'attire l'attention des membres de la Première Commission sur l'Article 110 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui stipule que les félicitations adressées aux membres du bureau d'une grande commission ne sont présentées que par le Président de la session précédente – ou, en son absence, par un membre de sa délégation. Je donne donc la parole au représentant du Chili, qui va intervenir au nom de l'Ambassadeur González, Président de la Première Commission à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

M. Coutts (Chili) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation chilienne, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence de la Première Commission à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Je souhaite féliciter également les Vice-Présidents, Mme Schneebauer et M. Guani. Nous sommes tous convaincus que leur expérience à l'ONU dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, parmi leurs compétences bien connues, seront des éléments qui, sans aucun doute, contribueront au succès de nos travaux.

Permettez-moi, enfin, de saisir également cette occasion pour remercier une fois encore toutes les délégations ici présentes de leur coopération pour faire avancer les travaux de la session qui vient de se terminer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Uruguay, Vice-Président de la Commission.

M. Guani (Uruguay), Vice-Président de la Commission (*parle en espagnol*) : Nous voudrions vous féliciter, Monsieur le Président, pour la tâche importante que vous allez assumer lors de la présente session. Nous sommes sûrs que votre vaste expérience,

après toutes ces années consacrées à cette Organisation, vous permettra de guider nos travaux de la manière que nous espérons tous. Nous voudrions également remercier l'Ambassadeur González, du Chili, pour tout le dévouement dont il a fait montre lors de la session précédente, et vous dire que nous sommes à votre entière disposition et que nous espérons être à la hauteur des tâches que vous nous confiez. Vous bénéficierez de notre entière coopération.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche, Vice-Président de la Commission.

Mme Schneebauer (Autriche), Vice-Président de la Commission (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection et remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur González, du Chili, pour le travail accompli l'an dernier.

Je voudrais exprimer ma sincère gratitude à la Première Commission qui m'a témoigné sa confiance en m'élisant à un des postes de vice-président. J'en suis très honorée et j'espère qu'avec le soutien et la coopération des membres, je pourrai être un bon serviteur de cette Commission.

J'attends avec intérêt de travailler avec le Président, l'autre Vice-Président, le Rapporteur, le personnel très qualifié du Secrétariat et particulièrement avec toutes les délégations.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission a ainsi achevé l'examen du point sur l'élection des membres de son bureau.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : J'attire l'attention des membres sur le document A/C.1/55/1, qui contient une lettre datée du 11 septembre 2000, du Président de l'Assemblée générale m'informant de la décision de l'Assemblée générale de renvoyer à l'examen de la Première Commission les points 65 à 81 de l'ordre du jour.

Avant de passer au programme de travail et au calendrier proposés, tels que contenus dans le document A/C.1/55/CRP.1, je voudrais rappeler qu'à la séance officielle de la Première Commission à participation non limitée, tenue le 12 septembre 2000, la Commission a provisoirement marqué son accord, quoique sur une base ad referendum, sur son projet de

programme de travail et de calendrier pour cette session. À cette séance officielle, permettez-moi de faire quelques commentaires sur ce document.

Le programme de travail et le calendrier que les délégations ont devant elles ont été préparés en tenant compte d'un certain nombre d'initiatives proposées ces dernières années, y compris la décision 52/416 B de l'Assemblée sur la rationalisation des travaux de la Commission. Conformément à ces initiatives, et selon la pratique établie, la Première Commission commence ses travaux de fond immédiatement après la conclusion du débat général de la plénière. Pour la présente session, cela devrait être le 2 octobre selon le résultat de mes consultations avec les délégations la semaine dernière. Il apparaît qu'une majorité des délégations pourrait être d'accord sur cette date pour commencer les travaux de fond de la Première Commission.

Quant à la date de clôture des délibérations de la Commission, on se souviendra qu'en vertu de la même décision de l'Assemblée générale, il avait été convenu que la Première Commission ferait

« tous les efforts possibles pour mener et terminer ses travaux de fond en utilisant au mieux le temps qui lui est imparti en moins de 30 séances réparties sur cinq semaines au maximum ». [Décision de l'Assemblée générale 52/416 B, par. a) i)]

En outre, le Président de l'Assemblée générale a prié les présidents des grandes Commissions de conclure les travaux de leurs commissions à la mi-novembre de façon à permettre à la plénière de l'Assemblée d'examiner les rapports des grandes commissions durant la dernière partie de ce mois.

Par conséquent, la Première Commission conclura sa session le 3 novembre 2000, comme prévu par l'Assemblée générale. Cela nous donne cinq semaines pendant lesquelles nous tiendrons un total de 31 séances. J'exprime ma conviction que, avec la coopération et les efforts concertés des États membres, la Commission accomplira rapidement et avec succès ses tâches durant le nombre de séances et le délai qui lui sont impartis.

Comme l'an dernier, la Première Commission organisera ses travaux de cette session en trois phases, comme on peut le voir dans le projet de programme de travail et de calendrier. La première phase sera consacrée au débat général sur tous les points de

l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, c'est-à-dire les points 65 à 81, renvoyés à la Première Commission. Cela couvrira la période du 2 au 13 octobre, avec un total de 11 séances. À cet égard, j'aimerais rappeler aux délégations que, comme les années précédentes, les déclarations doivent être limitées, autant que possible, à 15 minutes, de façon à permettre à un maximum de délégations de participer au débat général.

Pendant que je parle de ce sujet, permettez-moi d'inviter les délégations qui souhaitent participer au débat général à bien vouloir inscrire leurs noms sur la liste des orateurs auprès du Secrétariat. Il faut aussi noter que la date limite pour la clôture de la liste des orateurs pour le débat général sur tous les points sera le lundi 2 octobre, à 18 heures.

La deuxième phase commencera le 13 octobre et se terminera le 23 octobre, avec huit séances réservées à la discussion thématique des points de l'ordre du jour, ainsi qu'à la présentation et l'examen de tous les projets de résolution soumis au titre des points 65 à 81 de l'ordre du jour. Au cours de cette période, les délégations souhaiteront peut-être présenter des projets de résolution pertinents et conduire à cet égard des consultations.

S'agissant de la date limite de présentation des projets de résolution, je voudrais souligner qu'afin de faciliter les travaux de la Commission et de donner aux délégations le temps nécessaire à leurs consultations, la Commission pourrait souhaiter fixer la date limite de présentation des projets de résolutions au vendredi 13 octobre à 18 heures, comme convenu lors de la réunion officieuse du 12 septembre.

J'ai l'intention de demander aux délégations de se conformer scrupuleusement à ce délai. J'encourage vivement les délégations à présenter leurs projets de résolution le plus rapidement possible, notamment les projets de résolution classiques et ceux qui auront des incidences sur le budget-programme, afin de faciliter la préparation par le Secrétariat des documents nécessaires. Cela permettra aussi à la Commission de statuer plus facilement à leur sujet et de tenir les délais obligatoires exigés pour la présentation à la Cinquième Commission.

Je voudrais rappeler aux délégations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission ont besoin de temps pour examiner les incidences sur le budget-

programme des projets de résolution avant que l'Assemblée ne puisse se prononcer sur ces derniers.

La dernière phase des travaux de la Commission a trait aux décisions sur les projets de résolutions. Comme l'indique le programme de travail, 11 séances ont été prévues à cette fin, du 25 octobre au 3 novembre, date à laquelle la Commission conclura sa session.

Après ces brèves observations, je voudrais proposer aux délégations le projet de programme de travail et le calendrier figurant dans le document A/C.1/55/CRP.1. Ce projet de programme de travail et ce calendrier, comme les délégations le savent, ont été examinés et acceptés ad referendum au cours de la réunion officieuse de la Commission qui s'est tenue le mardi 12 septembre. J'espère que ce projet de programme de travail et ce calendrier, arrêtés après avoir été dûment examinés et dans le respect des précédents, remporteront l'approbation de la Commission.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Première Commission adopte le programme de travail et le calendrier figurant dans le document A/C.1/55/CRP.1.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): J'attire l'attention de la Commission sur les règles et recommandations pertinentes de l'Assemblée générale concernant les travaux des grandes commissions, y compris celles contenues dans la décision 34/401.

Afin d'utiliser au mieux le temps et les services de conférence mis à la disposition de la Commission, je voudrais, avec la coopération et l'appui des délégations, convoquer les séances de la Commission à 10 heures et 15 heures précises respectivement. J'insiste lourdement sur l'importance de la ponctualité afin d'assurer l'organisation efficace et méthodique de nos travaux et de permettre à notre Organisation de réaliser des économies. La ponctualité est une vertu, et je suis persuadé que tous les représentants appartenant à cette Commission étant des personnes vertueuses, ils seront extrêmement ponctuels.

J'ai à faire une autre demande, qui est devenue assez traditionnelle ces temps-ci. Les délégations sont aimablement priées d'éteindre leur téléphone portable pendant les travaux de la Commission. J'espère que

cela aussi sera bien compris par la Commission qui lui accordera son plein appui.

Je voudrais attirer l'attention de la Commission sur le fait que j'ai été informé par le Secrétariat que la Cinquième Commission a demandé aux membres de la Première Commission de faire connaître leurs vues concernant le projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005 concernant le programme 2 sur le désarmement. On a demandé à la Première Commission de transmettre les vues de ses membres à la Cinquième Commission avant le 25 octobre 2000, afin que cette dernière puisse commencer l'examen de cette question à temps.

À cet égard, je voudrais demander aux membres de la Commission d'examiner la question, à savoir le projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005, qui figure dans le document A/55/16, Part I/Corr.1 et 2 et Part II) et dans le document A/55/6.

Je suis sûr que les délégations souhaitent savoir quand auront lieu les consultations intersessions sur les armes de petit calibre au cours de la session de la Première Commission. Un certain nombre de délégations m'ont posé la question. J'ai procédé à des consultations avec l'Ambassadeur Carlos Dos Santos, du Mozambique, Président du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et des dispositions sont prises pour organiser des consultations sur les armes de petit calibre.

La première séance de consultations intersessions sur les armes de petit calibre aura lieu l'après-midi du 6 octobre dans cette salle, après la réunion de la Première Commission.

Je donne la parole au Secrétaire de la Première Commission.

M. Lin Kuo-Chung (Secrétaire de la Première Commission) (*parle en anglais*): J'attire l'attention de la Commission sur les points suivants concernant l'organisation des travaux. Tout d'abord, pour la présente session, sur la recommandation du Bureau, l'Assemblée générale a décidé une fois de plus de s'écarter du principe selon lequel un quart des membres doivent être présents pour qu'une réunion d'une grande commission puisse être déclarée ouverte et que le débat puisse commencer. L'Assemblée a fait cette recommandation étant entendu que cet écart à cette règle n'impliquerait aucune modification

permanente des dispositions pertinentes des articles 67 et 108 du Règlement intérieur traitant de l'ouverture des séances, selon lesquels la majorité des membres doivent être présents pour qu'une décision puisse être prise.

Deuxièmement, comme il est indiqué dans le programme de travail et le calendrier figurant dans le document A/C.1/55/CRP.1, la liste des orateurs pour le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale sera close le lundi 2 octobre à 18 heures. Un certain nombre de délégations se sont déjà inscrites sur cette liste. Afin que la Commission puisse utiliser au mieux le temps et les services de conférence mis à sa disposition, toutes les délégations qui souhaitent participer au débat général sont priées de bien vouloir inscrire, aussitôt que possible, leur nom sur la liste des orateurs qui se trouve au Secrétariat.

Pour les besoins des services de conférence, les délégations sont priées de fournir au moins 30 exemplaires de toute déclaration écrite au préposé à la salle de conférence. Aux fins de la distribution générale, 250 exemplaires doivent être mis à la disposition du Secrétariat.

Troisièmement, je demande instamment aux membres de la Commission de présenter les projets de résolution le plus vite possible, surtout ceux qui pourraient avoir des incidences sur le budget-programme, afin de laisser suffisamment de temps au Secrétariat pour préparer une estimation des coûts et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ainsi qu'à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale pour les examiner. En outre, je tiens à souligner que les projets de résolution et les amendements, ainsi que le nom de leurs auteurs, doivent être remis au Secrétariat par écrit par souci d'exactitude et pour éviter tout malentendu.

Quatrièmement, je comprends que divers groupes régionaux et politiques pourraient souhaiter tenir des réunions de consultation pendant la présente session. Les demandes d'utilisation de salles de conférence pour les réunions de groupe doivent également être soumises par écrit au Secrétariat dès que possible, afin que les arrangements nécessaires puissent être faits à temps.

Cinquièmement, j'attire également l'attention des membres de la Commission sur la décision 34/401 de l'Assemblée générale, et plus particulièrement sur les

dispositions relatives aux explications de vote et à l'exercice du droit de réponse, à savoir les paragraphes 6, 7 et 8.

Sixièmement, en ce qui concerne la documentation destinée à la Première Commission, le document d'information A/C.1/55/INF.1 sera publié à une date ultérieure. Ce document énumérera, pour information et référence, tous les documents dont la Première Commission est saisie et qui seront publiés à la date du 29 septembre 2000. La liste sera mise à jour selon qu'il conviendra.

Enfin, les délégations sont priées de bien vouloir communiquer la liste des membres de leur délégation au Secrétariat aussi rapidement que possible pour que le Secrétariat puisse distribuer la liste des membres de la Première Commission aussitôt que possible.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Y a-t-il des délégations qui souhaitent faire des observations à ce stade?

M. Anderson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je suis intervenu brièvement au cours de la séance officielle pour vous féliciter, Monsieur le Président. Je voudrais à présent vous féliciter officiellement au nom de ma délégation, ainsi que les Vice-Présidents, les représentants de l'Autriche et de l'Uruguay.

Mardi, j'ai posé une question sur les séances portant sur les armes de petit calibre. Je vois que l'Ambassadeur du Mozambique, qui préside la Commission préparatoire, s'apprête à parler. Il va peut-être répondre à ma question. Vous avez vous-même dit, Monsieur le Président, que vous réserveriez éventuellement l'après-midi du vendredi 6 octobre pour cette séance, qui se tiendrait après la fin des travaux de la Première Commission. Cela me semble une bonne idée, mais je me demande s'il serait sage, puisque nous ne savons pas quand se terminera la séance de la Première Commission, de fixer une date de consultations pour que les délégations sachent exactement à quoi s'en tenir sur l'organisation de l'après-midi en question.

Le Président (*parle en anglais*) : En réponse à la question du représentant du Royaume-Uni, j'informe la Commission que la première réunion de consultation sur les armes de petit calibre se tiendra, comme je l'ai déjà dit, l'après-midi du 6 octobre, dans cette salle, après la séance de la Première Commission. Cette séance de la Première Commission, l'après-midi du

6 octobre, sera courte; elle devrait ne durer qu'une heure environ. Par conséquent, la réunion de consultation pourrait commencer à 16 heures environ, ce qui devrait, je pense, nous laisser suffisamment de temps pour les consultations.

M. Santos (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection, et dire combien nous nous réjouissons à la perspective de travailler et de collaborer avec vous de toutes les manières possibles pour mener à bien nos travaux. J'ai demandé la parole pour vous remercier de la compréhension dont vous avez fait preuve en nous ménageant du temps pour les consultations intersessions sur les armes de petit calibre. Tous les membres de la Commission sont prêts à poursuivre les

discussions sur ce point et se réjouissent d'avance d'y participer. Vous avez également, Monsieur le Président, accepté d'accorder éventuellement plus de temps, d'autres jours, pour les consultations, si celles-ci devaient se prolonger. Je pense que la question est suffisamment importante pour mériter cette attention, et j'apprécie sincèrement ce temps qui nous est donné. J'attends avec intérêt de travailler avec vous sur ces questions et les autres points dont la Commission est saisie.

Le Président (*parle en anglais*) : Si aucune délégation ne souhaite prendre la parole, je propose de lever la séance maintenant.

La Commission commencera ses travaux de fond le lundi 2 octobre 2000 à 10 heures.

La séance est levée à 15 h 50.